



AVENANT A CONVENTION DE SERVICE

Le présent avenant vient modifier les termes de la convention de service conclue le 12 avril 2018, en application du décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'Etat et du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Entre :

le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse,
représenté par Marie-Anne Lévêque, secrétaire générale du ministère de l'Éducation nationale et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, délégué, d'une part ;
Ci-après dénommée « SG du MEN-MESRI », et

et :

La Direction Interministérielle du Numérique et des Systèmes d'Information et de Communication
39 - 43 Quai André Citroën 75015 Paris

Représentée par Nadi Bou Hanna, Directeur interministériel du numérique et des systèmes d'information et de communication, délégué, d'autre part.

Ci-après dénommé « DINSIC »,

Contexte

Les développements informatiques menés, au titre de la convention en objet, entre le 12 avril et le 1^{er} octobre 2018 ont permis le déploiement d'une première version du service numérique « Classe à 12 » au 1^{er} septembre comme prévu par la convention initiale.

« Classe à 12 » : un service numérique pour tous

Depuis la rentrée 2018, la version 1.1 du site « Classe à 12 » et accueille une quarantaine de vidéos produites par des enseignants dans une logique de partage et a enregistré plus de 12 000 vues. Le premier sondage à destination des enseignants révèle que 88% d'entre eux estiment que ces productions vidéos influencent leur pratique professionnelle.

Une mise en service du produit est accompagnée localement dans deux académies pilotes (Créteil et Versailles) et également impulsée dans 4 autres académies (Caen, Amiens, Aix-Marseille, Clermont-Ferrand).

Le budget initialement alloué à l'équipe a permis de mobiliser un coach agile depuis le 5 juin 2018 et un développeur fullstack depuis le 1^{er} octobre 2018.

Pour 2019, l'objectif est de poursuivre le développement du site pour passer à une version 1.2 en ajoutant des fonctionnalités, considérées comme essentielles par les utilisateurs, de réseautage et d'enrichissement des vidéos :

- valider une charte de publication et d'interaction lors de son inscription,

- disposer d'un moteur de recherche,
- pouvoir rendre « privée » une vidéo afin de la partager dans un cercle restreint (ex. établissement, réseau...),
- ajouter des mots clés à chaque vidéo pour faciliter l'indexation,
- ajouter des liens aux vidéos menant à d'autres documents pour les enrichir,
- créer des groupes d'utilisateurs (communautés de partage),
- introduire des espaces de communication directe.

L'objectif de cette version 1.2 est de toucher l'ensemble des enseignants des classes des CP et CE1 dédoublées.

Article 1. Durée de la convention

Le présent avenant modifie l'article 2 de la convention initiale du 12 avril 2018 et prolonge celle-ci jusqu'au 31 mars 2019.

Article 2. Dispositions financières

Le présent avenant modifie l'article 4 de la convention initiale du 12 avril 2018 qui prévoyait un budget global de 269 700 euros.

En 2018, seront consommés 246 700 euros d'AE et 66 000 euros de CP.

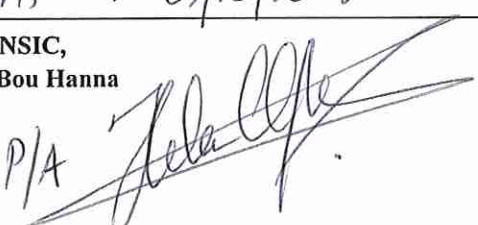
Le montant de 23 700 euros sur la somme initiale ne sera pas dépensé.

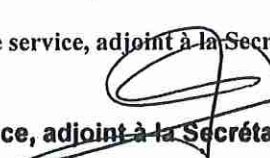
En 2019, 180 000 euros de crédit de paiement seront consommés.

En mars 2019, un nouvel avenant à cette convention pourra être envisagé pour poursuivre le projet et réengager un budget complémentaire.

La SG du MEN-MESRI s'engage à mettre à disposition de la DINSIC ce montant de crédits nécessaires au financement des dépenses relatives au développement du service numérique faisant l'objet de la convention. Le cas échéant, le SG du MEN-MESRI avise la DINSIC par courrier de la modification de ce montant.

Au vu des besoins

A Paris , le 05/12/2018
Le DINSIC, Nadi Bou Hanna
P/A 

A Paris , le 30 novembre 2018
Pour la Secrétaire générale du MEN-MESRI, Marie-Anne Lévêque
Le chef de service, adjoint à la Secrétaire générale

Le chef de service, adjoint à la Secrétaire générale

Christophe GEHIN